



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20240229-DE-2024-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 29 février 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/02/2024

Date de publication : 01/03/2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M.

Christophe CHAUMARD.

Était absent non excusé : M. MICHEL FELDMANN.

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. David MALINGE, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-013

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE - 2EME PHASE -ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR: Mme Stéphanie CIPOLLA

Par délibération du 6 avril 2023, le conseil municipal de Bédoin a adopté le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire, composé de l'école primaire et de l'école maternelle.

A l'époque, le projet portait sur une première phase de travaux évaluée à 210 000€ HT pour lesquels la commune a sollicité et obtenu une subvention du fonds vert à hauteur 153 111€.

Ainsi, ont pu être lancés dès 2023 les travaux de remplacement des éclairages de l'école maternelle, identifiés dans le diagnostic réalisé comme le premier poste de consommation électrique (48%). Ils seront suivis au cours de l'été 2024 des travaux d'isolation thermique et de mise en place d'une installation de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de l'école primaire.

Cette première phase de rénovation énergétique pourrait être aujourd'hui complétée par les travaux d'amélioration énergétique suivants :

- mise en place d'une installation de chauffage et de rafraîchissement de l'école maternelle, afin d'assurer le chauffage du bâtiment avec une consommation énergétique moindre et un meilleur confort d'été,
- de mise en place d'une nouvelle centrale de traitement d'air, conforme au règlement sanitaire départemental et évitant la ventilation par ouverture des fenêtres, très consommatrice en énergie et qui représente 20% des déperditions totales du bâtiment,
- réfection de la toiture de l'école primaire.

Cette deuxième phase de travaux permettrait l'amélioration thermique et technique des bâtiments afin de diminuer les consommations énergétiques et améliorer le confort d'été. L'enveloppe financière nécessaire à ces travaux a été estimée par le bureau d'études mandaté par la commune à 170 000€ HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084 218400174 20240229 DE 2024 013-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024
Publication : 01/03/2024

Le plan de financement prévisionnel de cette seconde phase de travaux de rénovation énergétique s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre, bureau d'études	17 500€	Région PACA : nos territoires d'abord	85 000€
Travaux	152 500€	Autofinancement communal	85 00€
TOTAL	170 000€		170 000€

Il est rappelé, qu'en vertu de la délibération n°2020-023 du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire dispose de délégations du Conseil municipal pour solliciter toute subvention indispensable à l'équilibre de cette opération ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires.

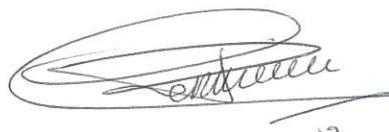
Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire dans sa phase 2 telle que décrite ci-dessus,
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou tout adjoint faisant fonction, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 01/03/2024
et publication sur le site internet de la commune
de Bédoin le : 01/03/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.